



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-septième session

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation et de procédure

Note verbale datée du 16 juin 2011, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, à l'occasion de la nomination du deuxième titulaire du mandat d'expert indépendant sur les questions relatives aux minorités par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-septième session, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la déclaration de la Turquie.

La Mission permanente de la République turque vous saurait gré de bien vouloir faire distribuer la déclaration* ci-jointe en tant que document de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme.

* Reproduite en annexe telle qu'elle a été reçue et dans la langue originale seulement.

Annexe

The statement made by Turkey

The appointment of the UN Independent Expert on Minority Issues

17th session of the Human Rights Council

“According to the Turkish constitutional system, the word “minorities” encompasses only Turkish citizens defined and recognized as such on the basis of multilateral or bilateral instruments to which Turkey is party.

Our cooperation with the UN Independent Expert on Minority issues concerning Turkey will continue in relation to the minorities recognized in line with the afore-mentioned understanding.”
